

COMMUNE D'ARDOIX

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8 JUIN 2017 A 20 H

-COHERENCE TERRITORIALE – CONVENTIONS

Madame le Maire expose au conseil municipal la possibilité de disposer du matériel suivant de la part de la Communauté d'Agglomération du bassin d'ANNONAY « ANNONAY RHONE AGGLO » :

- Une balayeuse
- Un camion-benne type « Maxity »
- Petits matériels : deux remorques, un tracteur routier, une plaque vibrante, une tondeuse autoportée, un tondobroyeur, un radar pédagogique, une petite balayeuse thermique.
- Différents matériels de festivités : six structures de réception de plein air et deux abris-vite, 215 chaises et 40 tables.

Après délibération, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les conventions et règlements d'utilisation et de mise à disposition de ces différents matériels.

-RYTHMES SCOLAIRES : PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Dans l'attente de la décision du gouvernement qui donnerait la possibilité aux communes de revenir à la semaine de 4 jours, le conseil municipal décide de ne prendre aucun engagement, à ce jour, pour la rentrée scolaire 2017 et concertera avec les enseignants et la direction de l'école publique.

-BATIMENTS COMMUNAUX

CANTINE

Face au nombre croissant d'enfants qui mangent à la cantine, le conseil municipal a décidé de réaliser une semaine de test avec deux services (29 mai au 2 juin). Cet essai n'étant pas concluant en raison d'un manque de temps, il est décidé d'en réaliser un autre en faisant manger les plus petits dans la salle des anciens en maintenant un seul service.

MAISONS SENIORS

Une ébauche de projet de construction de huit logements et sept maisons seniors par la société HABITAT DAUPHINOIS à proximité des logements existants est présentée. Bien que ce nombre semble élevé, Madame le Maire rappelle, qu'une fois adopté, le PLUIH ne permettra pas la même proportion de constructions qu'actuellement et qu'il faut s'y préparer.

MAIRIE

Sylvie BONNET présente une esquisse du projet d'agrandissement de la mairie qui pourrait, au rez-de-chaussée, comprendre un abri et une extension de 166 m² au total.

DEPOT COMMUNAL

De même, le dépôt communal doit être agrandi. Un premier projet avait été estimé à 185 400 € HT. Le bâtiment a été revu en le réduisant pour arriver à un coût de 147 000 € HT.

-VOIRIE

Antoine GACHES informe que la route de Coupier va être regoudronnée ce vendredi 9 juin sur sa totalité ainsi qu'une partie de la ruelle de Thoué car il existe des malfaçons.

-PERSONNEL

Le conseil municipal accepte de renouveler les contrats des ATSEM en CDD qui se terminent au 31 août 2017.

Les contrats des 4 personnes employées dans les écoles seront revus suite à la mise en œuvre de l'accord PPCR de 2016.

-ENCARTS BULLETIN MUNICIPAL

BULLETIN MUNICIPAL

Le conseil municipal,

FIXE comme suit le montant des contributions financières des différents financeurs qui permettront à la commune l'élaboration du prochain bulletin municipal :

Encart d'un format de 5 cm de longueur X 3,5 cm de hauteur : 50 €

Encart d'un format de 9,5 cm de longueur X 6,5 de hauteur : 100 €

Encart d'un format de 20 cm de longueur X 6,5 cm de hauteur : 200 €

-DIVERS

Eliane GARNIER informe, qu'à partir du 19 juin, le centre de soins viendra uniquement sur rendez-vous.

Jean-Paul VALLET informe qu'il existe dorénavant un service de livraison de repas assuré par l'ADMR Nord Ardèche.